

Conditions générales de ventes

FORMATIONS SK CONSEIL

SK Conseil est un organisme de formation professionnelle, spécialisé dans les domaines suivants :

- Leadership & Confiance
- Transition de carrière
- Intelligences relationnelle & émotionnelle

Située au 19, avenue Mac Mahon, 75017 Paris, enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 11 75 53007 75 auprès de la Préfecture de la région Ile de France.

Numéro SIRET : 808 511 992 00014 – Code NAF : 8559A

Et dispense des formations interentreprises et/ou intra-entreprises, à Paris et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **CLIENT** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès SK CONSEIL
- **STAGIAIRE** : la personne physique qui participe à une formation.
- **OPCO** : Opérateurs de compétences

Conditions générales de ventes

FORMATIONS SK CONSEIL

1. OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par SK CONSEIL pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

2. CONDITIONS FINANCIÈRES, RÉGLEMENTS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

Tous les prix sont exprimés en euros et en montant HT, taxes et TTC. Le règlement du prix de la formation à SK CONSEIL à réception de la facture, en une seule fois, par virement bancaire. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal au taux d'intérêt légal.

Des conditions « particulières » de paiement (paiements échelonnés), peuvent-être mis en place auprès de tous clients qui en fait la demande. Ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation.

Conditions générales de ventes

FORMATIONS SK CONSEIL

L'accord de financement doit-être communiqué au moment de l'inscription et sur l'exemplaire du devis que le Client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à SK CONSEIL.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par SK CONSEIL au Client.

Si l'accord de prise en charge du Client ne parvient pas à SK CONSEIL au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, SK CONSEIL, se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais de formation au Client.

3. DÉDIT

A compter de la date de signature du contrat, le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter.

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe SK CONSEIL par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

4. ANNULATION, ABSENCE OU INTERRUPTION DU STAGE

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire ou par le stagiaire à l'exécution de la convention dans un délai de 5 jours ouvrés avant la date de

Conditions générales de ventes

FORMATIONS SK CONSEIL

démarrage de la formation, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de la totalité de la somme à titre de dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par L'OPCO

En cas de réalisation partielle à partir du 1^{er} jour de la formation, l'entreprise bénéficiaire s'engage à verser la totalité de la somme au titre de dédommagement. Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par L'OPCO

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : L'action de formation sera re planifiée afin que le stagiaire bénéficie de la formation dans son ensemble.

5. HORAIRES ET ACCEUIL

Sauf indication contraire lors de la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures.

Les formations se déroulent de 09h30 à 13h00 et de 14h00 à 17h30 avec une pause en milieu de chaque demi-journée.

Conditions générales de ventes

FORMATIONS SK CONSEIL

6. EFFECTIFS

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation SK CONSEIL, se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

7. DEVIS ET CONVENTION DE FORMATION

Pour chaque action de formation, une convention de formation et/ou un devis est adressé au client.

La convention envoyée au Client par SK CONSEIL doit-être retournée signée
SK CONSEIL

S'il s'agit d'un devis un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit-être retourné à SK CONSEIL par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail...

Conditions générales de ventes

FORMATIONS SK CONSEIL

8. ATTESTATION DE FIN DE FORMATION

A l'issue de la formation, SK CONSEIL remet une attestation de fin de formation et de présence au Stagiaire.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut-être fournie au Client, à sa demande.

9. OBLIGATION FORCE MAJEURE

Dans le cadre de ses prestations de formation, SK CONSEIL est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis à vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

SK CONSEIL, ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogiques, les grèves, les désastres naturels, une pandémie avec confinement, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de SK CONSEIL.

Conditions générales de ventes

FORMATIONS SK CONSEIL

10. OBLIGATION FORCE MAJEURE

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par SK CONSEIL pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle.

11. DESCRIPTIF ET PROGRAMME DE FORMATION

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent dans l'annexe 1, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

12. CONFIDENTIALITÉ ET COMMUNICATION

SK CONSEIL, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par SK CONSEIL au Client.

SK CONSEIL, s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les

Conditions générales de ventes

FORMATIONS SK CONSEIL

informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

SK CONSEIL, avec l'accord verbal du client, peut communiquer le nom du client, ou de son entreprise dans sa liste de références, à l'attention de ses prospects et de sa clientèle.

13. PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATION A CARACTERE PERSONNEL

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation

En particulier, SK CONSEIL conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

Enfin, SK CONSEIL, demande oralement s'il peut exploiter pour sa clientèle ou ses prospects, les photographies prises au cours de la formation. En cas de refus du stagiaire, SK CONSEIL s'engage à effacer toute image qui aurait été prise par tout moyen (photographies, vidéos) lors de travaux pratiques ou de simulations le concernant.

Conditions générales de ventes

FORMATIONS SK CONSEIL

14. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

En cas de litige, les cocontractants, préalablement à toute action en justice, rechercheront un règlement amiable des difficultés auxquelles peut donner lieu l'exécution de la convention, et des conditions générales de ventes.

A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.